

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 02400  
Numéro SIREN : 390 249 548  
Nom ou dénomination : L'EXPRESS D'ORLEANS

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2021 sous le numéro de dépôt 109338



20211093382020

DATE DEPOT : 28/09/2021

N° DE DEPOT : 109338

N° GESTION : 1993B02400

N° SIREN : 390249548

DENOMINATION : L'EXPRESS D'ORLEANS

ADRESSE : 128 AVE DU GENERAL LECLERC 75014 PARIS

MILLESIME : 2020

**CERTIFIÉ CONFORME  
A L'ORIGINAL**



**L'EXPRESS D'ORLEANS**  
Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 7.622,45 Euros  
Siège Social : 128 Avenue Du Général Leclerc  
75014 Paris

Greffier du Tribunal  
de Commerce de Paris  
Acte déposé le :  
07 OCT. 2021  
Sous le N°:  
109330 MB

R.C.S. : Paris 390.249.548  
\*\*\*\*\*

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 30 JUIN 2021  
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020  
RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de 20.450 Euros de l'exercice au poste report à nouveau.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

<u>EXERCICE</u>	<u>DIVIDENDE</u>
2020	40 000 €
2019	40 000 €
2018	40.000 €

CERTIFIÉ CONFORME  
A L'ORIGINAL



---

Société L'EXPRESS D'ORLEANS

128 AV DU GENERAL LECLERC

75014 PARIS

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

---

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société L'EXPRESS D'ORLEANS		128 AV DU GENERAL LECLERC	
SIRET	3 9 0 2 4 9 5 4 8 0 0 0 1 2	75014 PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
L'EXPRESS D'ORLEANS 128 AV DU GENERAL LECLERC 75014 PARIS			

**REGIME FISCAL DES GROUPE**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

**B ACTIVITE**

Activités exercées: **BAR/RESTAURANT**

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)**

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice Imposable à 28%	Déficit	3 394
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater V

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS (CG6/DAC4) (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

**G COMPTABILITE INFORMATISEE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  NON  Si oui, indication du logiciel utilisé: **CEGID**

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
EXPERTS 28 rue Marsoulan 75012 PARIS Tél: 0143562940	
CGA/OMGA (viseur conventionné) (cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 12/04/2021 Lieu: PARIS
N° d'agrément du CGA/DMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: GERANT
Examen de conformité fiscale (ECF)	Signature: KAROU I ALI

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	40 000
	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
			40 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)
			40 000

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
		à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.	
1	2	3	4	5	6	7	8
M ATI HABIB BEN HASSEN ASSOCIE 24 RUE HENRI BA 94110 ARCUEIL	125	2020	3 917				
M KAROUÏ ALI ASSOCIE GERANT 12 AVE LOUIS PASTE 92220 BAGNEUX	125	2020	7 165				

J DIVERS
* NDM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	43 107	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise		Société L'EXPRESS D'ORLEANS			Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		128 AV DU GENERAL LECLERC			75014 PARIS			
Numéro SIRET *		3 9 0 2 4 9 5 4 8 0 0 0 1 2						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 0		3 1 1 2 2 0 1 9		
<b>ACTIF</b>		<b>Brut</b>		<b>Amortissements - Provisions</b>		<b>Net</b>		
		<b>1</b>		<b>2</b>		<b>3</b>		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	251 541	012		251 541	
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028	178 044	030	169 293	8 752	13 226
	Immobilisations financières * (1)		040	5 708	042		5 708	5 708
	<b>Total I (5)</b>		044	435 293	048	169 293	266 001	270 475
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060	620	062		620	2 850
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			
		Autres * (3)	072	2 765	074		2 765	3 363
Valeurs mobilières de placement		080		082				
Disponibilités		084	48 874	086		48 874	23 126	
Charges constatées d'avance *		092	253	094		253	6 302	
<b>Total II</b>		096	52 512	098		52 512	35 641	
<b>Total général (I+II)</b>		110	487 805	112	169 293	318 513	306 116	
<b>PASSIF</b>				<b>Exercice N NET</b>		<b>Exercice N-1 NET</b>		
				<b>1</b>		<b>2</b>		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			7 622	7 622	
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126			762	762	
	Réserves réglementées*		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132			
	Report à nouveau		134			83 400	117 849	
	Résultat de l'exercice		136			20 450	5 551	
	Provisions réglementées		140					
	<b>Total I</b>		142			112 235	131 785	
	Provisions pour risques et charges		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			50 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			2 003	7 647	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)		169	120 414	172	154 275	166 684	
	Produits constatés d'avance		174					
	<b>Total III</b>		176			206 278	174 331	
<b>Total général (I + II + III)</b>		180			318 513	306 116		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire, article 302, 303 et 304 du Code Général des Impôts		Désignation de l'entreprise		Société L'EXPRESS D'ORLÉANS		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 1 2 2 0 2 0		13 1 1 2 2 0 1 9						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	158 911		217 678					
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214								
			services *	217		218								
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222								
	Production immobilisée *					224								
	Subventions d'exploitation reçues					226	23 844							
	Autres produits					230	30 037		4 337					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	212 791		222 016					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	49 152		61 251					
	Variation de stock (marchandises) *					236	2 230		2 110					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	2 815		2 195					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240								
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	53 753		51 420					
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAB *)		243	1 350	244	2 375		3 025					
	Rémunérations du personnel *					250	72 852		75 810					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	4 691		16 070					
	Dotations aux amortissements *					254	4 474		4 582					
	Dotations aux provisions					256								
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262			3						
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260											
Total des charges d'exploitation (II)						264	192 341		216 465					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	20 450		5 551					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					280								
	Produits exceptionnels					290								
	Charges financières					294								
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300								
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348										
Impôts sur les bénéfices *						306								
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	20 450		5 551					
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	20 450	314						
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318							
	Provisions non déductibles *						322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-ets d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999							
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997							
	Entreprise nouvelle (44, sexies)	986	Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44, terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44, quindécies)	138		342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991								
	Orans ZFA NG (44, quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346					350	23 844		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					Zone de développement prioritaire (44, septdecies)	993							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352			354	3 394				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356							
	Déficits antérieurs reportables : * ..... 7 ..... 1 360 ont imputés sur le résultat :									360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						370			372	3 394				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



Formulaire obligatoire (article 303 Septies  
A bis du Code Général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Société L'EXPRESS D'ORLEANS

Néant  \*

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	251 541	402		404		406	251 541		251 541	
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	34 393	442		444		446	34 393		34 393	
	Installations générales agencements divers	450	138 474	452		454		456	138 474		138 474	
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470	5 178	472		474		476	5 178		5 178	
Immobilisations financières		480	5 708	482		484		486	5 708		5 708	
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>435 293</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>	<b>435 293</b>		<b>435 293</b>	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
	Terrains		510		512		514		516			
	Constructions		520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530	33 510	532	531	534		536	34 040		
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540	126 250	542	3 825	544		546	130 075		
	Matériel de transport		550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560	5 059	562	119	564		566	5 178			
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>164 819</b>	<b>572</b>	<b>4 474</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>169 293</b>			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme						
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>				
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595				
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :

Société L'EXPRESS D'ORLEANS

Néant  \*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	7 136	Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	7 136
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	3 394
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	10 530

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
--	-----	--	--	-----	--

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)		380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	15 891
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	8 272
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



5

Désignation de l'entreprise : <b>Société L'EXPRESS D'ORLEANS</b>		Néant <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : <b>01/01/2020</b>	et clos le : <b>31/12/2020</b>	Durée en nombre de mois : <b>1</b>   <b>2</b>
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectif moyen du personnel * :	376	5
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	158 911
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
<b>TOTAL 1</b>	106	158 911
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	52
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	23 844
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	29 985
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
<b>TOTAL 2</b>	144	53 881
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>		
Achats	121	49 152
Variation négative des stocks	145	2 230
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	30 940
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
<b>TOTAL 3</b>	152	82 322
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	130 469
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	130 469
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	158 911
Effectifs au sens de la CVAE *	023	5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	01/01/2020
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

6

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2021

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1  
2

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 3 9 0 2 4 9 5 4 8 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société L'EXPRESS D'ORLEANS

ADRESSE (voie) 128 AV DU GENERAL LECLERC

CODE POSTAL 75014 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ATI Prénom(s) HABIB BEN HASSEN

Nom marital % de détention 25.00 Nb de parts ou actions 125

Naissance : Date 161066 N° Département Commune Pays TN

Adresse : N° 24 Voie RUE HENRI BARBUSSE

Code postal 94110 Commune ARCUEIL Pays France

Titre (2) M Nom patronymique KAROUÏ Prénom(s) NASER BEN MOHAMED

Nom marital % de détention 25.00 Nb de parts ou actions 125

Naissance : Date 150262 N° Département Commune Pays TN

Adresse : N° 152 Voie RUE ETIENNE MARCEL

Code postal 93100 Commune MONTREUIL Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2/2

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 3 9 0 2 4 9 5 4 8 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société L'EXPRESS D'ORLEANS

ADRESSE (voie) 128 AV DU GENERAL LECLERC

CODE POSTAL 75014 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique KAROUÏ Prénom(s) ALI

Nom marital % de détention 25.00 Nb de parts ou actions 125

Naissance : Date 180156 N° Département Commune Pays TN

Adresse : N° 12 Voie AVE LOUIS PÂSTEUR

Code postal 92220 Commune BAGNEUX Pays France

Titre (2) M Nom patronymique KAROUÏ Prénom(s) ABDESSELEM

Nom marital % de détention 25.00 Nb de parts ou actions 125

Naissance : Date 050453 N° Département Commune Pays TN

Adresse : N° 08 Voie RUE DES MARINIERS

Code postal 75014 Commune PARIS Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle. \* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2021

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.J.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1)

Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 3 9 0 2 4 9 5 4 8 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société L'EXPRESS D'ORLEANS

ADRESSE (voie) 128 AV DU GENERAL LECLERC

CODE POSTAL 75014 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.